
L'Anact lance un appel à projets sur le thème de la transformation numérique concertée

Le nouvel appel à projets du Fonds d'aide pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), piloté par l'Anact, a pour objectif de favoriser l'expérimentation et le déploiement de démarches concertées pour mener à bien les transformations numériques.

Projets de digitalisation, robotisation, automatisation... quand elles sont trop techniciennes, descendantes ou prescriptives, les conduites de transformations numériques des entreprises présentent de nombreux écueils qui affectent à la fois la qualité de vie au travail et la performance.

Le premier appel à projets 2020 du Fact vise à promouvoir [les démarches de transformation numérique participatives et concertées](#) qui permettent de mieux prendre en compte les conditions de travail et mettent les salariés en position d'acteurs du changement.

Quel type de projet sont attendus ?

Le Fact appuiera des actions-pilotes d'accompagnement des changements numériques en entreprise intégrant l'expérience des collaborateurs. Il soutiendra des projets prévoyant de simuler les changements à venir, tester et évaluer différents scénarios avec les salariés concernés. Des actions sectorielles ou territoriales permettant de diffuser des outils et méthodes utiles aux entreprises pour progresser sur ces dimensions sont également attendues.

Date limite de dépôt des dossiers : 14 avril 2020

Un webinaire est prévu **le 25 février 2020 à 11h30** pour découvrir quels projets sont éligibles à l'appel à projets Fact et comment monter un dossier.

[S'inscrire.](#)

Le Fact soutient, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation qui s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social rénové, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

En savoir plus : [consulter l'appel à projets](#)

Contacts Presse :

Catherine Guibert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.